

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
		13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	7,08	7,11	7,15	6,55	-	-	-	-	7,08	7,11	7,15	6,55
	Var.		-0,18	-0,09	-0,08						-0,18	-0,08	-0,08
	R	6,76	6,77	6,77	-	6,79	6,79	-	-	6,77	6,77	6,78	-
Var.		-0,20	-0,24	-0,19		-0,13	-0,15			-0,17	-0,22	-0,17	
Var.		-	5,86	-	-	6,48	-	-	-	6,26	6,08	-	-
Var.			-0,19			-0,02				-0,07	-0,22		
3 (COUVERT)	U	-	6,93	6,83	6,10	-	6,99	6,87	-	-	6,94	6,84	6,12
	Var.		-0,27	-0,28	-0,12		-0,15	-0,08			-0,25	-0,24	-0,11
	R	6,55	6,69	6,58	5,96	6,82	6,74	6,49	6,17	6,78	6,73	6,52	6,07
Var.		-0,24	-0,24	-0,24	-0,22	0,01	-0,04	-0,13	-0,08	-0,03	-0,09	-0,18	-0,14
Var.		6,14	6,22	6,10	5,58	6,35	6,21	6,06	-	6,32	6,21	6,08	5,55
Var.		-0,27	-0,19	-0,18	-0,08	-0,06	-0,15	-0,18		-0,09	-0,17	-0,18	-0,10
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	6,01	5,83	-	-	5,99	5,73	-
Var.						-0,05	-0,03			-0,02	-0,05		
Var.		-	-	-	-	-	5,64	-	-	-	5,64	-	-
Var.							-0,17				-0,13		

Commentaires : **ZONE NORD** : AGN : BAISSÉ SAISONNIÈRE GÉNÉRALISÉE, AMPLIFIÉE PAR L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES PEAUX ET LE COMMERCE D'IMPORTATION.
BRE : DEMANDE SUIVIE, MARCHÉ ÉQUILIBRÉ DANS L'ENSEMBLE.

ZONE SUD : APPLICATION DU RESEAU

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

BREBIS

ETAT ENGRAISSMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES				COTATIONS NATIONALES	
		ZONE NORD		ZONE SUD		MOYENNES DES 2 ZONES	
		- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg
2 (CIRÉ)	U	2,43	-	-	-	2,43	-
	Var.						
	R	2,22	-	-	-	2,27	-
	Var.	-0,17				-0,17	
	O	1,83	-	1,77	-	1,80	-
	Var.	0,03		-0,10		-0,02	
3 (COUVERT)	U	2,51	2,50	-	-	2,51	2,51
	Var.	0,14	-0,01			0,13	-0,01
	R	2,26	2,37	-	-	2,43	2,57
	Var.	0,02	-0,06			0,06	0,01
	O	1,78	2,01	2,33	-	2,15	2,07
	Var.	0,03	0,10	-0,05		0,04	0,05
4 (GRAS)	U	-	2,37	-	-	-	2,37
	Var.						
	R	-	-	-	-	-	2,33
	Var.						0,04
	O	-	-	1,61	-	1,59	-
	Var.			-0,36		-0,32	

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.